

DOSSIER DE CANDIDATURE DIPLOME ETAT AMBULANCIER SESSION 1er semestre 2025

Collez votre photo
ici

A remplir par le candidat :

ETAT-CIVIL

Civilité : Mr Mme

Nom de naissance : _____ Nom Marital : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : | _____ | _____ | _____ | Ville de naissance : _____

Adresse : _____

 Mobile : _____  : _____

Mail : _____

Etes-vous inscrit à France-Travail ? oui non

Si oui, indiquez votre identifiant France-Travail :

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Heure de réception :h

ÉTAT DU DOSSIER A RECEPTION

Dossier complet oui non

Numéro d'enregistrement
candidat :

|_|_|_|

Observation(s) :

Cadre réservé à l'administration

RESULTAT CONCOURS

Admis

Non admis

CLASSEMENT :

Liste Principale

Liste Complémentaire

Position candidat

|_|_|_|

Calendrier du concours d'entrée DIPLOME D'ETAT AMBULANCIER

Promotion 8

Période de formation :
Du 16 juillet 2025 au 10 décembre 2025

ETAPES	DATES
Ouverture des inscriptions au concours (Retrait des dossiers de candidature sur notre site)	26 Mars 2025
Clôture des inscriptions (Date limite de dépôt de dossier)	23 Mai 2025
Epreuve d'admissibilité (sur dossier)	Affichage des résultats d'admissibilité 28 Mai 2025
Épreuve d'admission (orale) : <i>Pour se présenter à l'entretien d'admission, les candidats doivent réaliser un stage d'observation dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le directeur d'institut, pendant une durée de 70 heures. Ce stage est réalisé de façon continue sur un seul lieu de stage.</i>	Du 11 au 13 juin 2025
Affichage des résultats d'admission	Le 23 juin 2025

NB :
Les dates d'affichages des résultats peuvent être modifiées en fonction du nombre de candidats.



Ce dossier de candidature est à retourner **IMPERATIVEMENT COMPLET** avant la date de clôture

RECEPTION DES CANDIDATURES : Voie postale* ou remise au siège Multiniors'Forma

 : MULTINIORS'FORMA/ IFA 972 : Résidence Lameynard Ballade A 97200 FORT-DE-FRANCE

Lundi-Mardi-Jeudi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00, Vendredi de 08 h 30 à 12 h 00

 0596 30 12 75 / 0696 36 03 26 / 0696 26 56 30

*cachet de la poste faisant foi.

Pas de réception par mail.

- La définition du métier d'ambulancier et la formation

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

Le diplôme d'Etat d'ambulancier atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de compétences pour l'exercice de la profession. Le diplôme d'Etat est enregistré au niveau 3 (niveau BEP-CAP anciennement niveau V) du cadre national des certifications professionnelles. Il est délivré par le préfet de région aux personnes ayant suivi, sauf dispense partielle, la totalité de la formation et validé les cinq blocs de compétences requis.

MODALITES DE SÉLECTION

I- Le processus de sélection

Le processus de sélection des candidats comprend une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission.

A l'issue de l'évaluation des dossiers d'admissibilité, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles

Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article A et B.

Pour se présenter à l'entretien d'admission, les candidats doivent réaliser **un stage d'observation** dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le directeur d'institut, pendant une **durée de 70 heures**. Ce stage est réalisé de façon continue sur un seul lieu de stage.

A l'issue du stage, le responsable du service ou de l'entreprise remet obligatoirement au candidat une attestation de suivi de stage conforme au modèle figurant en annexe 2 du présent arrêté. Cette attestation est remise aux examinateurs lors de l'entretien d'admission. - D'une durée de 20 minutes maximum, l'entretien d'admission est noté sur 20 points. Il comprend une présentation orale de 5 minutes du candidat en lien avec son stage d'observation lorsqu'il est réalisé ou son parcours professionnel antérieur lorsqu'il en est dispensé (8 points), suivie d'un entretien de 15 minutes avec le jury (12 points).

Cette épreuve a pour objet :

- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente ;
- d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Une note inférieure à 8 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

II- Sont dispensés du stage d'observation :

- le candidat ayant exercé au moins un mois, en continu ou discontinu, comme auxiliaire ambulancier, dans les trois dernières années* ;
- les candidats issus de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins-pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de trois années.

***Le candidat ayant exercé au moins un mois, en continu ou discontinu, comme auxiliaire ambulancier ou comme conducteur d'ambulance, dans les trois dernières années, fournit l'attestation d'employeur figurant en annexe 5 du présent dossier.**

L'ensemble du dossier d'admissibilité est apprécié au regard des attendus de la formation figurant dans l'annexe 5 et noté sur 20 points par un binôme d'évaluateurs composé d'un ambulancier diplômé d'Etat en activité professionnelle ou d'un chef d'entreprise de transport sanitaire titulaire du diplôme d'Etat d'ambulancier, et d'un formateur permanent ou d'un directeur en institut de formation d'ambulanciers.

III- Sont dispensés de l'admissibilité sur dossier et peuvent accéder directement à l'entretien d'admission :

1. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau 4 ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
2. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau 3, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
3. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
4. Les candidats ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux.

Par dérogation à l'article I. le processus de sélection des candidats ayant exercé, à la date des épreuves, **les fonctions d'auxiliaire ambulancier pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années**, dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire, comprend uniquement un dossier d'admission dont les pièces sont celles du dossier d'admissibilité, énumérées à l'article A du présent dossier.

A - PIÈCES A FOURNIR ADMISSIBILITE

Le dossier d'admissibilité comporte les pièces suivantes :

- 2 Photos d'identité
- Photocopie de votre pièce d'identité
- Photocopie de votre permis de conduire, hors période probatoire, conforme à la législation en vigueur et en état de validité;
- Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé (*vous pouvez consulter la liste des médecins agréés chargés du contrôle de l'aptitude à la conduite des ambulances sur le site de la préfecture MARTINIQUE.*)
- L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae ;
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation figurant en annexe 1. Ce document n'excède pas deux pages ;
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Le cas échéant, une attestation de suivi de préparation au concours d'ambulancier au cours de l'année 2021-2022 ;
- Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 ou tout autre document permettant d'apprécier la maîtrise de la langue française.
- Selon votre situation : fournir
 - Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir l'annexe 2)
 - OU l'attestation de l'employeur figurant en annexe 3
- Règlement des droits d'inscription de 70€** (espèces, chèque à l'ordre de Multiniors'forma ou virement) NB : Frais non remboursable en cas de désistement ou d'échec au concours d'entrée
- Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signée**

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle en lien avec la profession d'ambulancier.

B - PIÈCES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS DISPENSES DE L'ADMISSIBILITE (voir partie III)

Pour se présenter à l'entretien d'admission, les candidats dispensés de l'admissibilité doivent fournir :

- 2 Photos d'identité
- 2 Copie de pièce d'identité ;
- Le permis de conduire, hors période probatoire, conforme à la législation en vigueur et en état de validité
- L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
- Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé ;
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir I. et annexe 2)
- En sus des documents mentionnés au B, les auxiliaires ambulanciers ayant exercé pendant un mois au minimum, en continu ou en discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une des quatre conditions du III. doivent fournir l'attestation d'employeur figurant en annexe 3 ou, à défaut, tout document officiel justifiant de l'exercice professionnel
- Règlement des droits d'inscription de 70€** (espèces, chèque à l'ordre de Multiniors'forma ou virement) NB : Frais non remboursable en cas de désistement ou d'échec au concours d'entrée

C - ÉQUIVALENCES DE COMPÉTENCES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION

Sous réserve d'être admis à suivre la formation, *des équivalences de compétences*, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes* suivants :

***Photocopie des diplômes à joindre obligatoirement**

1° Le diplôme d'Etat d'aide-soignant ;	8° Le certificat de qualification professionnelle d'assistant médical ;
2° Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;	9° Le baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne ;
3° Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;	10° Le baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires ;
4° Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;	11° Le baccalauréat professionnel conducteur transport routier de marchandises.
5° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;	
6° Le titre professionnel d'agent de service médico-social ;	
7° Le titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger ;	

ATTENDUS DE LA FORMATION

Les compétences et aptitudes ci-dessous peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre :

ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne (adulte et/ou enfant)	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social ou social Connaissance du métier
Qualités humaines, capacités relationnelles, aptitude physique	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne adulte, à collaborer et à travailler en équipe
	Aptitude aux activités physiques
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maitrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités organisationnelles	Aptitudes à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

ATTESTATION DE SUIVI DU STAGE D'OBSERVATION (70 HEURES)

Candidat :

Nom : Nom marital éventuel:
 Prénom(s):
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Fax :
 Mail :

DATE DU STAGE : du au

ENTREPRISE :

Nom :
 N° Siret :
 Coordonnées :
 Nom du responsable du suivi du stage d'observation du candidat :
 Fonctions dans l'entreprise :
 Appréciation du candidat (mettre une croix dans la colonne choisie et motivez impérativement votre choix dans la case observations)

CRITÈRES	INSUFFISANT	MOYEN	BON	TRÈS BON	OBSERVATIONS
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Aptitudes relationnelles (communication avec les membres de l'équipe, relation avec les patients)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise des caractéristiques spécifiques d'un véhicule sanitaire					
BILAN					

Date :
 Nom et Prénom du responsable de l'entreprise

CACHET et SIGNATURE

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR POUR LES PERSONNES AYANT EXERCÉ AU MOINS UN MOIS EN QUALITÉ D'AUXILIAIRE AMBULANCIER OU CONDUCTEUR D'AMBULANCE

Candidat :

Nom : Nom marital éventuel :
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Fax :
 Mail :
 PÉRIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL :
 Du : Au :



ENTREPRISE :

Nom :
 N° Siret :
 Coordonnées :
 Nom du responsable dans l'entreprise :

Appréciation de l'employeur

CRITÈRES	INSUFFISANT	MOYEN	BON	TRÈS BON	OBSERVATIONS
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)	<input type="text"/>				
Motivation professionnelle	<input type="text"/>				
Exactitude, rigueur	<input type="text"/>				
Maîtrise d'un véhicule sanitaire	<input type="text"/>				
BILAN	<input type="text"/>				

Date :
 Nom et Prénom du responsable de l'entreprise :

CACHET et SIGNATURE

Institut de Formation d'Ambulanciers de Martinique

AUTORISATION DE DIFFUSION SUR INTERNET

Objet : Diffusion des résultats du Concours diplôme état ambulancier sur <https://multiniorsforma.com/>

Je soussigné (e) ,

NOM DE NAISSANCE : NOM MARITAL :

PRENOMS :

- Autorise** MULTINIORS'FORMA /Institut de Formation des Ambulanciers de Martinique représenté par l'organisme gestionnaire , à diffuser sur le site internet <https://multiniorsforma.com/> , les résultats des épreuves de sélection du Concours d'Entrée en Formation AMBULANCIER.
- N'autorise** pas MULTINIORS'FORMA /Institut de Formation des Ambulanciers de Martinique représenté par l'organisme gestionnaire , à diffuser sur le site internet <https://multiniorsforma.com/> , les résultats des épreuves de sélection du Concours d'Entrée en Formation AMBULANCIER.

Date :

Nom prénom suivi de la signature.

Signature

Annexe 5

Contenu de la formation DIPLOME ETAT AMBULANCIER

D'une durée totale de 801 heures.

Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 556 heures.

La formation en milieu professionnel comprend 245 heures.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier peut, à l'initiative de l'institut, être suivie de façon discontinue, sur une période ne pouvant excéder deux ans.

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Durées en heures
Bloc 1. - Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage	70
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35
Bloc 2. - Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient	105
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105
Bloc 3. - Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	7
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à	21

la clé de votre réussite		l'état de santé du patient	
Bloc 4. - Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité		
Bloc 5. - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	Module 9. Traitement des informations	35
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70
		Suivi pédagogique	3

245 heures de stages cliniques

Structure de soins de Courte durée Adulte ou Enfant	Structure de soins de longue durée, de soins de suite et de réadaptation ou EHPAD	Psychiatrie / Santé mentale Adulte ou Enfant	Parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU -SMUR)	Entreprise Transport sanitaire
105			70	70

Soit : Total des heures de la formation : 556 heures : 16 semaines.

Et Total des heures de stage clinique : 245 heures : 7 semaines

Coût pédagogique : 11,50 €/l'heure